193 401 € pour bien éclairer le Sundgau

Dans le cadre du programme national Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV), le Pays du Sundgau s'est vu attribuer une enveloppe supplémentaire de 193 401 €. Cette somme sera partagée entre douze communes.

Françoise Itamard

Décidément, le PETR Pays du Sundgau sait négocier à Paris lorsqu'il s'agit de recevoir des subventions. Le 22 juillet 2016, dans le cadre du programme Territoires à énergie positive pour la croissance verte (PTEPCV), il s'est vu allouer la somme de 500 000 € par le ministère de l'Environnement. Sept mois plus tard, toujours dans le même cadre, une deuxième enveloppe est arrivée du même ministère contenant un chèque de 390 581 €. Avant le changement de gouvernement, le ministère a vidé ses fonds de tiroirs et a encore trouvé quelques deniers. Et le Sundgau en a encore profité recevant la somme de 193 401 €.

Optimiser l'efficacité énergétique

Douze villages sundgauviens vont bénéficier de cette nouvelle manne. Il s'agit de Bettendorf, Bretten, Chavannes-sur-l'Étang, Diefmatten, Hagenbach, Hochstatt, Illfurth, Pfetterhouse Saint-Bernard, Tagsdorf, Ueberstrass et Waldighoffen. Chacun s'étant engagé à réaliser des travaux pour la rénovation énergétique de l'éclairage public dans le cadre de la convention TEPCV (lire ci-contre), ils recevront une subven-



Les maires présents au moment de la signature de l'avenant : de gauche à droite : René Danesi (Tagsdorf), Vincent Gassmann (Chavannes-sur-l'Étang), Roger Baur (Diefmatten), Jean Zurbach (Bettendorf), le président du Pays du Sundgau François Eichholtzer, Bertrand Yvain (Saint-Bernard), Jean-Claude Schielin (Waldighoffen), Jean-Rodolphe Frisch (Pfetterhouse), Debout : Pascal Pfantzer (Bretten), Manquent sur la photo Guy Bach (Hagenbach), Michel Willemann (Hochstatt), Christian Sutter (Illfurth) et Bernard Ley (Ueberstrass).

François Eichholtzer, le président du Pays du Sundgau, a tenu à excuser le maire d'Ueberstrass absent au mo-

tion à hauteur de 50 % des actions ment de la signature de l'avenant par les autres maires. « Bernard Lev intervient en ce moment même au ministère du Logement sur l'économie circulaire. Il représente le Sundgau, seul territoire rural présent, » Puis le président a précisé que « cette nouvelle enveloppe de 193 401 € est une très bonne surprise. C'est une opportunité précieuse pour les douze communes bénéficiaires de réaliser des travaux en matière d'éclairage public alors que les aides dévolues à de tels investissements sont par ailleurs inexistantes ».

> Le sénateur-maire de Tagsdorf, René Danesi, a abondé dans le même sens. « Nous pouvons remercier les collectivités et le Pays du Sundgau

d'avoir monté les dossiers pour les mener à bon part. Cet argent est bénéfique pour les finances des communes qui en ont besoin. Le fait de vouloir changer les éclairages publics énergivores est une bonne action pour l'environnement. C'est une bonne application pour le plan climat élaboré pour et par les Sundgauviens. La préservation de l'environnement est un combat permanent, mais il y a du pain sur la planche », a souligné le sénateur

Le maire de Saint-Bernard, Bertrand Yvain s'est dit également satisfait. « Avec cette subvention, on pourra compléter l'éclairage de la commune en leds. "

Du côté de Bretten, on est soulagé car il y a beaucoup de travaux à réaliser. « Nous devons poser la fibre optique, refaire les réseaux secs et éclairer la commune en leds, cette subvention est vraiment la bienvesubvention de 7798 € que recevra la

Jean Zurbach, maire de Bettendorf, « On éclairera mieux le village et on consommera moins en remplacant

pour sa part dit Jean-Rodolphe

Frisch, le maire.

les automates », a conclu Vincent Gassmann, maire de Chavannessur-l'Étang.

Nouveau programme

nue », a déclaré Pascal Pfantzer. La « À ces aides directes, s'ajoute un nouveau programme d'économie commune de Pfetterhouse permet- d'énergie destiné à financer des protra de changer « les fameuses horlo- jets de rénovation énergétique, ges journalières pour limiter au d'amélioration de l'éclairage public maximum le temps d'éclairage », a et de roccordement à des réseaux de chaleur par l'intermédiaire de certificats d'économie d'énergie. Le montant des travaux éligibles à ce programme est fixé pour le territoire pense aussi réduire sa facture à 975 000 €. Ces travaux devront d'électricité « de l'ordre de 20 000 € être réalisés par les fournisseurs par an », grâce à ce changement. d'énergie ou par les communes si ces derniers ne les exécutent pas », a conclu François Eichholtzer.

Des actions subventionnées à 50%

Toutes les actions engagées concernent la rénovation ou l'amélioration de l'éclairage public avec l'objectif pour chaque commune de réduire sa consommation énergétique de 60 % à

Dans ce but. Bettendorf va investir 40 940 € et recevra une subvention de 20 470 €. À Bretten, sur un investissement de 37 600 €. 18 880 € seront subventionnés. Chavannes-surl'Étang, l'investissement est de 39 000 €, subvention 19 500 €. Diefmatten: l'investissement est de 21 400 €, subvention : 10 700 €. Hagenbach : l'investissement est de 12 000 €, subvention : 6000 €. Hochstatt : l'investissement est de 26 667 €, subvention : 13 334 €. Illfurth : l'investissement est de 22 333 €, subvention : 11 167 €. Illfurth 11 484 € pour l'éclairage de ses bâtiments communaux, subvention : 5742 €. Pfetterhouse : l'investissement est de 15 595 €, subvention: 7798 €. Saint-Bernard: l'investissement est de 40 000 €, subvention : 20 000 €, Tagsdorf : l'investissement est de 38 887 €. subvention : 19 444 €. Ueberstrass: l'investissement est de 37 500 €, subvention : 18 750 €. Ueberstrass: l'investissement est de 20 516 € pour l'éclairage en leds du stade, subvention : 10 258 €. Waldighoffen : l'investissement est de 22 880 €, subvention : 11 440 €. Total des investissements : 386 802 €. Total des subventions : 193 401 €.

193 401 €.

Dans le cadre du programme national TEPCV, le Pays du Sundgau s'est vu octroyer par le ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer, dirigé par Ségolène Royal, la somme totale de 1 083 982 €. Cette somme a été attribuée en trois tranches : la première enveloppe attribuée en 2016 contenait 500 000 €. La seconde attribuée en février 2017 était de 390 581 €. La troisième, attribuée par le ministère de l'Environnement le 25 avril, est de

1 083 982